

Ecoles Supérieures du Professorat et de l'Education (ESPE) :

Une machine à broyer les disciplines et les statuts, tout le contraire d'une formation professionnelle d'enseignants qualifiés !

Le 1er juillet, Vincent Peillon lance les ESPE à Lyon :

- les masters MEEF(*) ne comportent plus que 150 heures d'enseignements disciplinaires en première année puis 75 heures en seconde année (les enseignements « disciplinaires » incluent un tronc commun à tous les étudiants quelle que soit la discipline d'origine) ;
- le MEEF c'est 82% de stages en responsabilité sur des mi-temps d'enseignement
- le MEEF c'est un cursus de formation M2 « alternance-éducation nationale »
- les ESPE accueilleront tous les publics, des étudiants bien sur, mais aussi « toute personne souhaitant développer des compétences dans ces domaines ».

Ainsi serait réalisé ce que veut le ministre « sur les mêmes bancs, des enseignements communs, ce qui permettra de faire vivre une culture partagée ».

La disparition des disciplines universitaires est engagée !

Les concours et les maquettes de concours sont modifiés : 2/3 des coefficients d'admission correspondent à la « pratique professionnelle » au détriment des disciplines.

C'est l'application de l'austérité à l'université au nom de la « culture commune ». Selon Madame Fioraso, ministre de l'Enseignement supérieur, « la simplification de l'offre de l'enseignement supérieur fait partie de ce projet global, peut-on accepter qu'il y ait 10 000 offres de master, en mentions, spécialités et disciplines », (discours de présentation des ESPE à Lyon le 1er juillet), qu'elle veut réduire à 6 ou 8 !

Ainsi, dans cette œuvre simplificatrice, réductrice des savoirs, chaque Université et rectorat construisent leur formation du « futur enseignant de la maternelle à l'université ». Chaque « territoire » prépare « un diplôme à vocation professionnelle » dans son ESPE.

Ainsi Nantes prévoit de ne pas faire de philosophie au prétexte que Rennes en fera dans son ESPE !

Le même « métier » de la maternelle à l'université, pour « enseigner » ou animer, c'est la fin du CAPES et des concours spécifiques d'accès à chaque corps (CPE, PLP, professeurs des écoles...) et donc de toutes les garanties statutaires qui y sont liées (services définis en heures hebdomadaires d'enseignement, congés...)

Quant à l'agrégation, pour les ministres, elle n'existe déjà plus, ils n'en parlent plus !

La « refondation » de l'école confirme ce qu'elle est : la destruction des savoirs, des disciplines et des statuts. La mise en place des ESPE et des MEEF dans la droite ligne de la mastérisation en est un outil majeur.

La FNEC FP-FO redit au ministre : il faut arrêter ça. Il faut écouter les personnels, les syndicats qui rejettent ce processus (vote contre au CNESER du 8 janvier : FO-FSU-UNSA, au CTMESR du 9 janvier : CGT-FO-FSU-, au CSE du 25 février).

(*) « Philosophie de l'école, valeur de l'école et de la république, laïcité, lutte contre toute discrimination, sociologie des publics, gestion de la diversité, école inclusive, éthique, travail coopératif (...) »

(*) MEEF = métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation